

Cabinet du Préfet

ARTICLE paru le 5 Avril 1968

Service de la Presse

dans Centre - Presse

L'INAUGURATION DE LA 2^e TRANCHE DES TRAVAUX DE L'HOPITAL DE GUÉRET : une étape dans la réalisation d'un grand centre hospitalier

On a beaucoup parlé lors de la visite de M. Chirac, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, du nouveau Centre hospitalier de la ville de Guéret. Le ministre qui inaugura l'établissement tint à souligner le dynamisme de la ville en matière hospitalière, qui demande un effort considérable.

Il a écouté avec attention les explications des responsables des services médicaux, lors de la visite des bâtiments, admirant le remarquable travail d'ensemble qui a été réalisé.

Le projet concernant la 2e tranche des travaux, qui fut l'objet de l'inauguration a été conçu par l'architecte M. Bouquerelle, qui fut assisté par son adjoint dans la direction des travaux.

L'HISTORIQUE DE L'HOPITAL

La fondation de l'hôpital de Guéret remonte à 1628. Installé près du marché et de l'ancienne mairie, il fut ensuite transféré au début du XIX^e siècle, rue du Faubourg de l'Etang (actuellement rue Eugène - France), ce n'était à l'époque qu'un hospice et un dépôt d'enfants trouvés.

En 1853, la construction du bâtiment central actuel fut entreprise ; l'achèvement eut lieu en 1856.

De 1932 à 1936, deux pavillons d'hospitalisation et un pavillon destiné aux services généraux sont réalisés ; deux sont toujours reliés au bâtiment central par des passerelles.

L'hospice de Guéret devint alors un hôpital qui a été complété par un pavillon de phthisiologie commencé en 1937 et dont la construction fut interrompue par la guerre ; repris en 1949, il fut achevé en 1952.

Classé dans la catégorie « Hôpitaux », notre Etablissement est actuellement de 3e classe, 2e catégorie 1er groupe. Il dépend de la région sanitaire de Limoges et sa zone d'attraction s'étend pratiquement sur l'ensemble du Département de la Creuse.

LE NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER

L'ancien hôpital dont les locaux trop exigus ne permettaient plus de faire face à une hospitalisation rationnelle, verra sa destination se modifier au cours de l'avancement des travaux de modernisation.

L'Etablissement situé au chef-lieu du département et qui a vocation de centre hospitalier répondra avec ses structures nouvelles, aux conditions tant souhaitées d'humanisation et à l'évolution des techniques tant médicales que chirurgicales.

Cette deuxième tranche de travaux va permettre d'offrir à la population creusoise de nouvelles possibilités en matière de soins et d'hospitalisation :

- 117 lits en service de chirurgie générale et spécialités chirurgicales ;
- 156 lits de médecine ;
- 30 lits de maternité ;
- 31 lits de pédiatrie ;
- 50 lits de convalescents ;
- 40 lits de maison de retraite (capacité qui sera portée à 100 lors de travaux ultérieurs) ;



Au cours de l'inauguration, M. Chirac, ayant à ses côtés M. Cadet, maire de Guéret, s'intéresse aux installations radiologiques de l'hôpital.

comprenant deux salles équipées d'un matériel moderne avec chaîne de télévision, craniographe permettant les examens des traumatismes du crâne sans déplacement des blessés, machine à développer automatique, etc...

- un service de cobalthérapie et de radiothérapie ;

- un service d'agents physiques, diathermie, courants galvaniques, électroradiodiagnostic, électroencephalographie, électrocardiologie ;

- deux services de consultations de spécialités : ophtalmologie, otorhinolaryngologie ;

- un laboratoire effectuant les examens de : biochimie, biologie, biophysique, sérologie, hématologie, bactériologie, parasitologie, métabolismes ;

- la pharmacie de l'hôpital ;

- un nouveau bloc opératoire comprenant : 2 salles d'opérations aseptiques, 1 salle de chirurgie orthopédique, 1 salle septique, l'ensemble doté d'un matériel moderne et le travail étant assuré sous air conditionné et climatisé.

Au niveau supérieur se trouve une installation qui permet d'assurer la climatisation et le conditionnement de l'air, dans les chambres post-opératoires, ainsi que dans le service des enfants malades.

DES LOURDES CHARGES

charge, car, en effet, bien que la subvention de l'Etat soit de 40 p. 100 de la dépense, il n'en reste pas moins que les 60 p. 100 restant doivent être empruntées, l'Etablissement, hélas, n'ayant aucune réserve.

La charge des emprunts pèse sur les prix de journées et il faut une grande prudence pour équilibrer la section d'investissement qui, en définitive, ne dispose que peu de fonds

pour ses achats.

Il est bon de retenir qu'une troisième tranche de travaux s'effectuera en 1969, alors qu'une quatrième et dernière tranche, l'aménagement du bâtiment central en une maison de retraite, s'effectuera en 1970.

Ainsi, dans deux années, Guéret possèdera un ensemble hospitalier qui sera capable de faire face à toutes les demandes.

Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 6 Avril 1968

dans l'Essor du Limousin

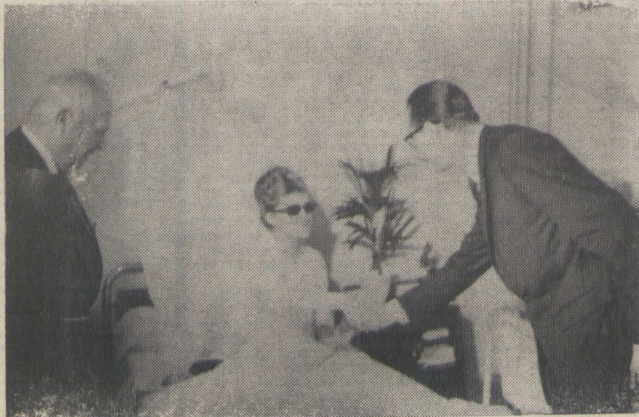
APRES LA VISITE DE M. J. CHIRAC A GUERET ET FELLETIN DANS L'ECONOMIE DU LIMOUSIN TOUT LE POIDS DE "LA MARCHÉ"

SAMEDI de la semaine passée, notre ami Jacques Chirac, invité à inaugurer en sa qualité de secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, les extensions de l'hôpital de Guéret et la maison de retraite de Felletin, mettait à profit cette visite officielle pour tenir, à la préfecture, une réunion de travail à laquelle participèrent les parlementaires, des conseillers généraux et élus locaux et des représentants des comités et organismes économiques et sociaux de la Creuse.

Ainsi le cahier des doléances départementales fut-il largement ouvert, ce qui n'étonnera personne, en raison des énormes difficultés auxquelles se heurte la région de la Marche.

L'affaiblissement démographique, constant depuis près d'un siècle, se traduit ici par une courbe telle qu'on croirait as-

de-Dôme, l'Allier et l'Indre reçoivent un pourcentage appréciable d'émigrants creusois alors que la Haute-Vienne n'attire à elle que les Creusois de Bourgneuf et des zones limitrophes. Il faut tenir le plus grand compte de ce mouvement migratoire spontané, surtout si nous voulons canaliser l'émigration à l'intérieur



sister à la mise à sec d'un bassin. Seule la ville de Guéret à peine plus peuplée que Saint-Junien, fait exception. Le solde positif de sa population, a fait remarquer le ministre, devrait être confirmé et consolidé à la faveur du dernier recensement. Mais sauvera-t-on la Creuse à partir de Guéret, comme on espère sauver la Haute-Vienne à partir de Limoges et la Corrèze, à partir de Brive ou d'Ussel et Tulle ?

Une réponse nous a été fournie par l'ensemble des Creusois réunis en compagnie du ministre. Ils sont convaincus, et ils l'ont dit, que le Limousin ne se sauvera pas sans la Marche qui pèse de tout son poids dans les statistiques régionales, atténuant ainsi largement les effets d'une revitalisation relative, constatée dans les deux autres départements.

L'argument, à partir duquel le dossier à plaider prend tout son éclairage, doit être retenu. Il bouleverse quelque peu la notion que nous pouvions avoir de notre avenir régional. Ainsi la question qui se pose pourrait être celle-ci : « Peut-on prétendre que la promotion de Limoges au rang de capitale régionale est l'élément déterminant de la relance économique et démographique du Limousin, ou doit-on convenir que le plus urgent est de redresser l'économie creusoise qui intéresse une population à peine supérieure à celle de Limoges et de son environnement ? »

Les Creusois sont Marchois avant d'être Limousins. Limoges ne les attire pas davantage que Clermont-Ferrand ou Bourges, même Châteauroux.

C'est la raison qui fait que nos voisins ne se sentent pas totalement concernés par la capitale du Limousin. Cela ne veut pas dire qu'ils ne cultivent pas l'esprit régional, mais qu'ils redoutent de n'y occuper que la place gênante du moins favorisé, qui freine l'élan collectif.

Voyez combien l'émigration creusoise est à l'image de cette mentalité. Le Puy-

de la région, ce qui a l'avantage de consolider la démographie régionale.

Un mouvement migratoire en Limousin doit être engagé selon un axe transversal de déplacement et cette constatation donne toute sa valeur à la revendication creusoise d'ouverture d'un axe transversal « Rhône-Océan », élément d'équipement prioritaire dont la Creuse bénéficiera sans doute, mais aussi tout le Limousin.

Et l'important n'est pas tellement pour nous de connaître les « Terminus » de cet axe, mais de savoir qu'il traversera la Creuse.

Voilà un moyen essentiel pour « diriger » l'émigration tant que nous ne sommes pas en mesure de la stopper.

Les élus creusois ont aussi beaucoup parlé de la médiocrité de leurs équipements collectifs. Ils ont tout d'abord posé le problème de l'eau. Plus de 50 % des communes sont sans adduction d'eau. Voilà qui a ému M. Chirac qui a mis en parallèle l'équipement de la Haute-Corrèze, où la quasi-totalité des communes sont équipées, n'est-ce pas là la conséquence d'une carence ancienne ? Les initiatives prises sur le plan communal ou

(SUITE EN PAGE 2)

M. Jacques Chirac a été très impressionné par les installations techniques ultra-modernes de l'extension de l'Hôpital de Guéret appelé à jouer le rôle d'un grand centre hospitalier. Le voici, saluant une jeune maman, au service Maternité, en compagnie de M. Gadet, maire de Guéret. La réalisation d'un service « Médecine » aussi moderne que le service « Chirurgie » inauguré samedi de la semaine passée, la création d'une Maison de retraite et divers équipements annexes devraient être assurés pour 1970-71.

DANS L'ECONOMIE DU LIMOUSIN TOUT LE POIDS DE "LA MARCHE"

Suite de la 1re page

Inter-communal n'ont-elles pas été trop timides ? Et ne remarque-t-on pas que, de l'abîme où elle se trouve plongée, la Creuse en est rendue à tout attendre de l'Etat ? C'est aussi ce que le ministre a constaté.

On a aussi parlé de la vocation touristique de la Creuse. Mais qu'est-ce qu'un tourisme sans eau ? A partir de là, l'heureuse initiative des Gîtes Ruraux, qui place la Creuse au troisième rang des départements français, ne risque-t-elle pas de connaître des jours plus sombres ? L'équipement en eau des maisons de vacances est à la base de leur succès, tout comme d'ailleurs une politique raisonnable des prix de location.

Le remembrement, l'emploi, les équipements culturels et sociaux — chapitres inscrits à toutes les réunions de travail,

tenues dans nos régions — ont également fait l'objet de nombreuses interventions.

« La création d'emplois ? Je n'ai pas de baguette magique à ma disposition » a encore déclaré le ministre. Notre système économique se refuse à des décentralisations autoritaires, dont l'échec serait d'ailleurs prévisible et le gouvernement ne peut procéder que par incitations.

Or, pour décider un industriel à décentraliser son usine dans un département qui présente économiquement peu d'atouts, il faut pouvoir lui présenter la carte de la « conviction ». A lui ensuite de convaincre son conseil d'administration et aussi ses cadres... et les épouses de ses cadres, quand il aura réussi à convaincre la sienne !

Il faut aussi lui assurer le

recrutement d'une main-d'œuvre locale disponible, apte au métier. Or, en Creuse, comme dans tout le Limousin, la disponibilité n'existe que dans le monde rural. Il y a donc nécessité de formation accélérée de main-d'œuvre.

La Creuse est un pays agricole, un pays difficile dirons-nous. Elle a subi terriblement le fléau de l'exode rural puisque de 1901 à 1962 toutes les communes ont subi une diminution de la population — sauf Guéret — allant de 64 % (Ladapeyre) à 6 % (Sainte-Feyre). Alors que la moyenne nationale pour la population âgée de plus de 65 ans était de 11,70 %, elle atteignait en Creuse 19,90 % (Ajain 33,5 pour cent), cependant que, corrélativement la population jeune ne représentait que 26,20 % en Creuse contre 33,3 % en France (de 0 à 19 ans). Nous sommes là au cœur

du problème creusois. C'est là que le remède doit intervenir. Le classement de la Creuse en zone spéciale d'action rurale n'a rien apporté de bien convaincant, le ministre lui-même l'a constaté. Aujourd'hui, classée avec le Limousin, en zone à économie rurale dominante, la Creuse peut faire appel. Il serait dangereux, extrêmement dangereux de la considérer là encore, comme une déshéritée atteinte d'un mal incurable, pour considérer superflue une nouvelle thérapeutique. C'est bien dans le cadre de la RENOVATION RURALE, qu'il faut reprendre l'argument des élus creusois : On ne sauvera pas le Limousin sans la Marche.

C'est ce qu'on pourrait appeler « Le Défi Creusois » et non seulement le Commissaire à la Rénovation rurale doit en tenir compte, mais encore la Commission de Développement Economique Régional. Celle-ci doit admettre que la revitalisation de la Creuse est à la base de toute progression économique régionale globale. Il n'est que temps d'en finir avec cette notion du « département sacrifié et qui ne se relèvera pas », et qu'on refoule sur la banquette des salles d'attente.

On a donné déjà beaucoup de moyens à Limoges, on ne peut pas s'arrêter en chemin, mais il faut bien se persuader que la Marche appartient au groupe régional, et que rien ne sera réglé tant qu'on la considérera comme un boulet à traîner. On peut d'ailleurs compter sur les Creusois eux-mêmes qui ont une vue tout à fait objective de leur situation et sont décidés à mettre du leur pour en sortir.

A cet égard, la visite de M. Jacques Chirac à Guéret et à Felletin est significative. On lui a parlé à cœur ouvert. Il a répondu sans détours. Par sa présence en Creuse, il a affirmé le souci qu'il avait de sensibiliser l'opinion régionale sur ce département qui est l'un de nos départements. Il a voulu marquer ainsi sa volonté de voir raccrocher le wagon marchois au train limousin. C'est dans la mesure où nos efforts conjugués à ceux de l'Etat et à ceux des Marchois eux-mêmes, que ces derniers auront le sentiment que leur sort est lié au nôtre et qu'ils pourront remarquer que le sort de la région était indissociable du leur.

« L'ESSOR ».

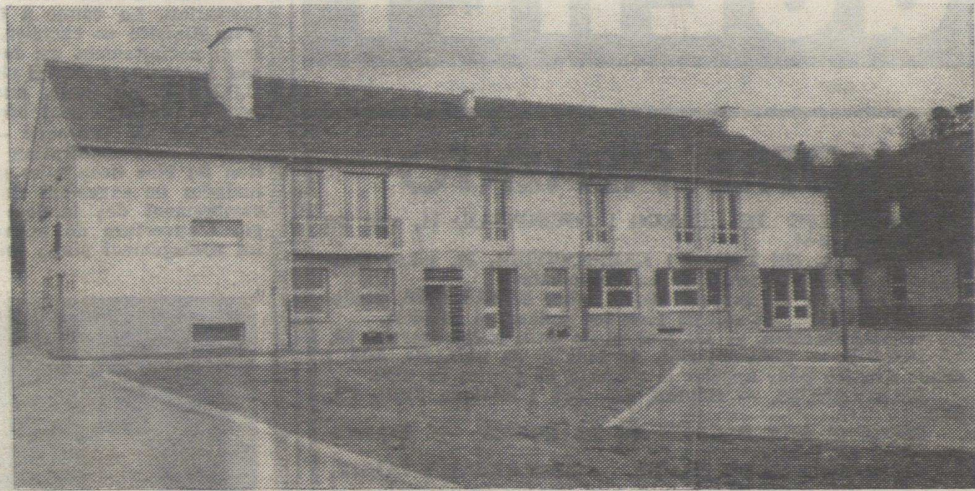
Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 6 avril 1968

dans L'Essor du Limoulin

Chaleureux accueil de Felletin à M. Jacques CHIRAC



La très belle maison de retraite de Felletin.

A PRES avoir inauguré le nouvel hôpital de Guéret, M. Jacques Chirac se rendait samedi dernier à Felletin et y était accueilli par M. Jean

Mazet, maire et conseiller général, qui lui fit les honneurs de la très belle maison de retraite qu'il y a fait construire. Cette réalisation sociale s'a-

joute à beaucoup d'autres et au cours de sa visite, M. Chirac en approuva largement l'aménagement et le confort, félicitant Jean Mazet de cette nouvelle preuve de son dynamisme.

Le ministre, au cours du vin d'honneur qui réunissait une foule de personnalités et d'invités, mit en relief l'action municipale développée à Felletin, soulignant l'efficacité de son maire, ardent à la tâche et obstiné dans ses projets. Il répondait ainsi à Jean Mazet, qui avait dit toute sa joie de recevoir le secrétaire d'Etat et avait chaleureusement remercié tous les artisans de la construction nouvelle.

Cette visite ministérielle à Felletin a permis de mieux sensibiliser le ministre avec les problèmes d'expansion qui s'y posent. Grand centre de la tapisserie creusoise avec Aubusson, Felletin, avec son école du bâtiment, ses équipements sportifs et culturels, réclame l'appui particulier des pouvoirs publics qui ne peuvent demeurer indifférents à son essor.



M. Jacques Chirac écoutant l'allocution de M. Jean Mazet, maire de Felletin.

Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 6 avril 1968
dans L'Essor du Limousin

BILAN PROVISOIRE D'UNE VISITE

NOUS ne saurions trop remercier M. J. Chi-
rac, d'avoir bien voulu accepter notre
invitation. La venue à Guéret et à Felletin
d'un Ministre en exercice, jeune et plein d'al-
lant, parfaitement au fait d'ailleurs du dos-
sier limousin, puisqu'il siège d'autre part à la
C.O.D.E.R. régionale, aura été, n'en doutons
pas, considérablement bénéfique.

Qu'elle ait provoqué — psychologiquement
parlant — l'accélération des travaux de fini-
tion du bloc hospitalier guérétois, médecins et
malades ne sauraient que s'en réjouir. L'en-
combrement des services frisait l'embouteilla-
ge. L'ouverture de nouveaux locaux apporte
un soulagement sinon un répit.



Cette visite a fourni à la plupart des res-
ponsables du département, une occasion ap-
préciable de s'exprimer et sans doute même —
parfois — de mieux préciser leur pensée.

Dans les débats qui se sont engagés à la Pré-
fecture, le samedi après-midi, nombre de préoc-
cupations essentielles ont été largement évo-
quées.

— Le remembrement où le taux de soutien
de l'Etat pourrait être aligné sur le coefficient
retenu pour les Bretons.

— La voirie, et tout particulièrement les tra-
vaux à effectuer sur la Nationale 142 et sur la
grande déviation d'Aubusson.

— La création d'emplois nouveaux : formu-
le magique, mais hélas, imprécise.

Malgré certaines hypothèses défavorables,
soulignons à ce propos que l'extension de La
Valette, l'achèvement des tranches 3 et 4 de
l'hôpital de Guéret, la construction accélérée
d'un I.P.M., dans le cadre de cet hôpital, la
modernisation de l'hôpital - hospice de Bour-

ganeuf, l'ouverture de trois ou quatre maisons
de retraite, d'abattoirs, d'un Lycée Technique,
dimentent absolument une remarque émise
samedi, avec, disons-le, une apparence de rai-
son, à savoir qu'il n'apparaîtrait prochaine-
ment aucun emploi nouveau en Creuse.

— Les affaires « Usine Allion » et « La Mé-
ga », du fait qu'elles approchent de leur con-
clusion judiciaire ont été portées à la connais-
sance du Ministre et certaines suggestions
d'utilisation ont été aussi émises.

Les problèmes posés par l'élevage, le calcul
de l'I.V.D., l'extension de surfaces de référen-
ce, l'assiette des S.A.F.E.R. n'ont pas non plus
été négligés.

— L'autoroute Suisse-Océan a fait l'objet
d'un débat particulier.

Les succès recueillis par un certain nombre
de Creusois ont — heureusement — été prônés.
A juste titre ! cela va de soi. Nous oublions
avec trop de facilité que nous comptons sur
notre territoire un pôle mondial d'attraction.

L'ensemble Aubusson - Felletin représente,
en effet, la Capitale internationale de la Tapis-
serie même si cette distinction n'apporte aux
populations, ni la richesse, ni la facilité de vie,
il n'en demeure pas moins que cette supréma-
tie doit faire l'objet de soins vigilants en pré-
vision de l'avenir creusois.

De son côté, notre maire, M. Cadet, a su
mettre en valeur l'expansion démographique
de Guéret. La piscine, le gymnase, la rénova-
tion urbaine et les grands travaux devraient
connaître un démarrage prochain. Gouzon (par
son terrain de sport), Crocq (par ses adduc-
tions d'eau) ont été citées au cours de ce dé-
bat.

Pour notre part, tout au long de cette jour-
née, nous avons plaidé la cause de l'Universi-
té Limousine, insisté sur l'importance vitale
pour nous, d'un axe autoroutier transversal et
sur les crédits et les facilités à accorder aux
industriels creusois déjà implantés. Enfin, sur
les difficultés réelles rencontrées par certains
remembrements, sur l'importance des circuits
touristiques et du camping.

Il se trouve qu'en matière de rénovation ru-
rale, des circuits importants seront affectés à
ces postes particuliers.

Nous attirons l'attention des maires ruraux
sur ce point précis.

Déjà certaines voies privilégiées sont offertes
au tourisme. Je veux dire le circuit de la Ta-
pissierie. Dessinons-en d'autres — décidons
d'autres itinéraires d'exploration et de décou-
verte de la Creuse. Evaux-Rochebut d'une
part, les gorges de la Creuse d'autre part, doi-
vent pouvoir s'intégrer dans des ensembles cap-
tivants.

Nous croyons, en ayant amené sur le lieu
même de nos difficultés, un membre actif et
averti du gouvernement, habitué par ailleurs
à s'entendre exposer des problèmes assez com-
parables, avoir œuvré pour une remise en état
de notre département.

Même si cela doit demander vingt ans. Et si
samedi, nous n'avons posé qu'une toute pre-
mière pierre.

Dr Jean URO.

PREFECTURE de la CREUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 3 Avril 1968
dans *Autu, Luss*

FELLETIN SATISFAIT DE LA VISITE DE M. CHIRAC SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES SOCIALES

La visite de M. Jacques Chirac à Felletin a produit une excellente impression. En lui on a reconnu un homme d'action, un homme d'un abord agréable, un homme au langage direct prêt à tout instant à ouvrir la porte aux discussions les plus franches et les plus loyales. Et ceux qui ont eu l'initiative de cette visite officielle dans notre département, peuvent être fiers de leur résultat, parce qu'il semble bien au lendemain de la venue du Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, que quelque chose va être fait en Creuse pour enrayer l'exode et redonner à notre belle région l'espoir d'un renouveau qu'elle a depuis longtemps perdu.

Dans son discours de bienvenue, M. Jean Mazet, maire et conseiller général, a notamment déclaré : « C'est avec un immense plaisir que nous accueillons aujourd'hui dans notre petite ville de Felletin, M. Chirac, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales.

« Nous le remercions vivement d'avoir voulu nous faire le grand honneur de venir inaugurer notre Maison de Retraite, et sommes fiers de reconnaître en lui, un homme de notre pays.

« Monsieur le Ministre Chirac, est en effet notre proche voisin ; il vient d'être brillamment élu conseiller général de Meymac, ce dont nous le félicitons.

« Il connaît bien nos problèmes peu différents de ceux de la Corrèze et nous a déjà maintes fois apporté son aide.

« Grâce à l'intérêt qu'il porte à notre région et aux efforts de tous, nous pouvons espérer un plus grand essor économique et un avenir meilleur.

« Monsieur le Ministre, nous vous sommes tous reconnaissants d'être venu aujourd'hui et espérons bien vous revoir souvent à Felletin.

« Merci à M. le Préfet de l'aide qu'il nous apporte ; nous savons combien sa tâche est difficile dans le département et sommes heureux de trouver en lui un défenseur de nos intérêts ».

Puis M. Mazet remercie en les citant les personnalités présentes, ainsi que le service d'ordre qui a eu fort à faire durant quelques heures, et il enchaine : « Je félicite tous ceux qui ont contribué à édifier cet établissement, tout particulièrement Mme Palote dont le dévouement est connu de tous, ainsi que le bureau et les membres de l'Association d'aide aux personnes âgées ».

« Que la caisse régionale de Sécurité sociale soit également remerciée pour l'aide précieuse apportée. Enfin je rends hommage aux Religieuses qui en assumeront la Direction avec l'abnégation que nous leur connaissons.

« Dans quelques jours, la Maison de Retraite ouvrira ses portes. Toute personne âgée sans distinction de classe ni de profession, pourra y entrer.

« Le cadre est agréable. Dans quelque temps, un petit Parc, agrémenté d'arbustes d'ornement et de parterres de fleurs, s'étendra autour des bâtiments.

« Par ailleurs vous avez pu apprécier le confort. Les chambres ont été prévues pour une ou deux personnes. Il existera des salles de réunion vastes, équipées de fauteuils confortables, de salles de réunion vastes, équipées de fauteuils confortables, de postes de télévision et de jeux.

« Nous avons cherché à respecter la personnalité de chacun tout en permettant à ceux qui sont seuls de retrouver la chaleur et le soutien d'une Communauté.

« Nous espérons que ceux qui sont âgés trouveront là un havre de Paix et le repos auquel leur donne une vie de labeur. Nous souhaitons qu'ils connaissent ici des jours heureux en attendant que nous-mêmes, venions les rejoindre à l'âge de la Retraite ».

LA REPOSE DE M. CHIRAC

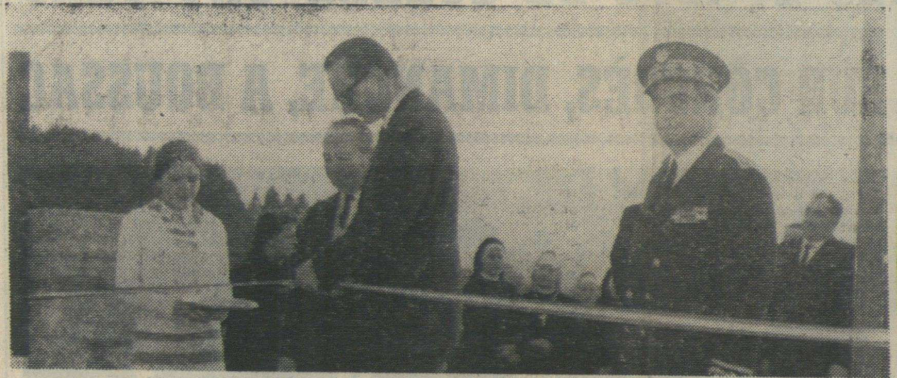
M. Chirac, après avoir remercié cette foule immense qui était venue l'accueillir, a en quelques mots fait ressortir ce qu'une Municipalité aussi dynamique que celle de Felletin pouvait réaliser, grâce en particulier aux démarches et aux interventions de son chef M. Jean Mazet qui fait toujours preuve de volonté et d'indéfectibilité.

« A Felletin, a ajouté le Ministre — se pose comme partout le problème de l'emploi et l'émigration, mais vous avez la chance ici de constater certaines réalisations de première importance et de voir l'avenir avec sérénité. Je puis vous assurer que le groupe, par mes efforts pour faciliter l'essor toujours grandissant de votre ville ».

« Dans ce département on se heurte à bien des difficultés. Les problèmes d'ordre agricole, industriel, et ceux de l'emploi sont nombreux, ce qui se traduit par une émigration. Tout ceci doit vous inciter à faire des efforts encore plus importants, en dehors des divergences de vues, afin d'obtenir des résultats concrets dont Felletin marque une étape, et constitue même une ville-pilote ».

Le Ministre en terminant sa brève allocution lèvera son verre à la prospérité de la Creuse et de Felletin dont les prolétaires sont enroulés d'un certain nombre d'autres dans un proche avenir ».

Nous formulons des vœux pour que les paroles du Ministre se transforment en actes.



M. Chirac tranche le ruban symbolique.



Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 2 Avril 1968

dans Centre - Press

IMAGES DE LA VISITE DE M. CHIRAC SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES SOCIALES



M. Gadet au cours de son allocution à la mairie.



La séance de travail au Conseil général, on reconnaît de gauche à droite : MM. Gadet, de Pierrebourg, Chandernagor, Chirac, Collot, Romaine et Chareilles.



Sur les marches de l'Hôtel de ville, M. Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, est accueilli par M. Gadet, maire de Guéret.

Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 1^{er} avril 1968 dans Centre Presse

A l'occasion de l'inauguration des LES ELUS LOCAUX O M. CHIRAC, SECRETAIRE D'ETAT qui leur a promis son

M. Chirac, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, est arrivé à Guéret vendredi soir comme prévu. Après avoir passé la nuit à la Préfecture, le ministre devait, dès samedi matin à 10 heures, rendre visite aux représentants de la municipalité.

La visite à l'Hôtel de ville

M. Gadet, maire de Guéret, ceint de l'écharpe, recevait M. Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, qui était accompagné de M. Stern, sous-préfet, chef du cabinet du Premier ministre, Collot, préfet de la Creuse, M. Parayre, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

Après quelques paroles aimables de part et d'autre, le ministre et sa suite étaient invités à se rendre dans la salle de réunions du Conseil Municipal, où tous les membres l'attendaient. Les présentations faites, M. Gadet prit la parole.

« Monsieur le Ministre, Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir bien voulu nous faire l'honneur d'une visite, accompagnée de M. le Préfet de la Creuse, à l'occasion de votre passage à Guéret pour l'inauguration des nouvelles installations de l'hôpital.

« Nous sommes heureux de vous accueillir en notre hôtel de ville et au nom de la municipalité, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous souhaiter la bienvenue en notre petite capitale de la Marche.

« En votre qualité de parlementaire d'un département voisin et ami, vous connaissez de façon parfaite les problèmes concernant la Région du Limousin et nous savons aussi que ceux de la Creuse ne vous sont pas inconnus. »

L'EXODE RURAL

M. le Maire traite ensuite d'un problème capital du département, et qui touche également la banlieue guérotaise : il s'agit de l'exode rural qui s'est hélas accentué dans des proportions devenues alarmantes. Il insiste sur le fait que l'appellation de notre région « Désert français », devrait susciter des réactions, au lieu d'en rester à une attente qui entraîne une dégradation encore plus importante de la situation. Il conclut sur ce grave problème : « On dit avec raison que l'élément démographique est à la fois la source et le reflet de la dynamique régionale et il ne saurait y avoir d'activité économique sans hommes et pas d'hommes sans activité à leur fournir.

LE PROBLEME DE L'EMPLOI

L'agriculture moderne, très mécanisée, le système de polyculture et la petite des exploitations accentuent l'exode rural. Ceux-ci créent un autre problème pour les jeunes qui quittent la terre : trouver un emploi. Il serait nécessaire qu'ils le trouvent dans le secteur industriel dans les centres importants du département.

« Mais là surgissent de grosses difficultés d'aboutir à l'expansion industrielle dans ce secteur en raison de ce que la Creuse est dépourvue de grandes voies de communication et qu'elle est très mal desservie par le réseau ferroviaire, ce qui la place trop à l'écart des grands centres de consommation. »

AMENAGEMENT DE GUERET

Le maire traite ensuite de l'aménagement, plus particulier, de la ville de Guéret.

Le problème du logement est en voie d'amélioration : la construction de H.L.M., la réalisation d'une Z.U.P. et d'une Z.A.D., par une opération de rénovation urbaine, sont les éléments essentiels dont les travaux ne vont pas tarder à commencer.

L'alimentation en eau, et le réseau d'assainissement sont sur le point d'être résolus à 100 p. 100.

M. Gadet traite en ces termes du problème socio-éducatif de la ville : « Un ensemble municipal en cours de réalisation doit répondre aux besoins de notre chef-lieu avec sa Maison des Jeunes et de la Culture », une « Salle omnisports » pratiquement terminée et une piscine dont l'avant-projet est en cours d'approbation au Ministère de la Jeunesse et des Sports. Notre Conseil Municipal a également décidé récemment la création d'un foyer mixte de Jeunes Travailleurs.

« Je me permettrai de citer également la réalisation d'un Institut Médico-Pédagogique à Guéret décidé par le Conseil Général, ainsi que la demande présentée par notre Conseil Municipal en vue de la création d'une Ecole Nationale de Perfectionnement dans notre ville. »

L'équipement scolaire s'accroît normalement et le lycée mixte qui s'édifie permet aux élèves des Creusois d'être formés, donnant une main-d'œuvre aux industries locales : « Certes, nous n'avons pas l'ambition d'implanter de grosses industries, mais la venue de petites industries est ardemment souhaitée et constitue pour les Guérotains un ferme espoir.

« A cet effet, un projet de Zone industrielle est en cours avec une



M. Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, groupe hospitalier de Guéret.

tranche de 6 ha à équiper en première urgence, je me permets de rappeler douloureusement, Monsieur le Ministre, qu'un bâtiment industriel d'une certaine importance construit il y a quelques années, à l'extrémité de cette zone industrielle, n'a jamais pu être utilisé et, qu'hélas, toutes les interventions qui se sont manifestées jusqu'à ce jour, sont restées infructueuses. »

Le maire insiste sur le désenclavement de la Creuse qui est le problème le plus important, actuellement pour notre département, qui souffre du manque d'accès.

« L'aménagement d'importants axes routiers, aurait pour effet de favoriser, rapidement l'activité économique, mais permettrait aussi une irrigation touristique très intéressante dans notre Département dont la vocation est indéniable dans ce domaine car on y trouve des conditions de « relaxation » idéales, de nombreuses curiosités naturelles, architecturales, artistiques, la possibilité de saines distractions : tout l'intérêt que présenterait pour notre région la réalisation de la route centre - Europe - Atlantique dans laquelle les Creusois, et en particulier les Guérotais, mettent beaucoup d'espoir. »

M. Gadet, conclut son exposé par le souhait de voir le ministre appuyer de tout son poids les travaux entrepris par la ville de Guéret « qui n'a pour ambition que de pouvoir vivre dignement et d'apporter meilleur contribution à la région du Limousin et à la France. »

LES QUESTIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Tourtaud demande au Secrétaire d'Etat de se faire l'intermédiaire auprès du ministre de l'Education Nationale afin d'obtenir une subvention supplémentaire pour l'agrandissement des groupes scolaires de la ville. Il s'agit également du groupe scolaire de Joubert-Pomroyer inscrit au V^e plan, mais dont le financement n'est pas assuré.

M. Chirac répond à M. Tourtaud en précisant que la quasi totalité des groupes scolaires est affectée aux Z.U.P., accompagnée de subventions; mais il existe un programme départemental avec un ordre de priorité, auquel il faut se conformer, et il n'appartient pas au ministre de les affecter. Le Secrétaire d'Etat ajoute que l'augmentation de la population de Guéret nécessite la construction de nouvelles classes.

M. Meysomet émet un vœu pour l'aménagement d'une route express Guéret - Limoges, afin de faciliter les échanges entre les deux villes, échanges qui sont vitaux pour la capitale creusoise.

Le ministre, très attaché à la pensée du Régionalisme — il est Président de la C.O.D.E.R. — défendra ce projet seulement s'il s'inscrit sur l'axe Suisse - Océan et passant par la R.N. 142. Les techniciens ont déjà étudié l'amélioration de cette route, précède-t-il.

« Guéret, ville à vocation administrative, ne demande qu'à l'être un peu plus », déclare M. Robert, qui a demandé la décentralisation de certains services administratifs.

Le ministre promet de transmettre la demande à M. Jeanneney. M. Chirac traite ensuite de différents problèmes qui seront repris l'après-midi au cours de la séance de travail prévue avec le Conseil Général, et dont nous reparlons plus loin.

La visite à l'hôpital

Après ces courts échanges de vues, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales devait inaugurer le nouveau bloc hospitalier de la ville de Guéret.

Les jardins de l'hôpital étaient plantés de fleurs blanches toutes vivantes puisque les élèves de l'Ecole d'Infirmières de Guéret, en tenue de travail, étaient alignées dans les allées montant au bâtiment central, donnant une note de printemps à cette cérémonie officielle.

Miss Limousin, Nicole Bertrand, présente les vœux à M. Chirac qui coupe le ruban symbolique, ouvrant les portes du nouvel hôpital.



Jean étreint sa mère, une dernière fois. « Maintenant, allez retrouver vos amis, gardez-les auprès de vous. Toutes deux ont été bonnes et affectueuses pour moi. Si je ne reviens pas, aimez Lucienne. Elle sera une fille pour vous et me remplacera. » Puis, s'arrachant à ses baisers, il lui jeta un dernier regard de courage et d'espoir et partit. Par la fenêtre, la duchesse le regarda traverser la cour, ouvrir la porte. Le battant de chêne, en se refermant, lui brisa le cœur. Elle s'écroula, sans connaissance.



Dans une allée longe de courses, depuis et grande, ses témoins, bin, et le médecin à l'arrivée de Hénart et ble que nos adversaires monville, et il ne fait « Peut-être leur est dit Jabin. Un mince sionisme de M. de F que M. Hénart fut b ce rendez-vous. »

HIPPOLYTE ET CLÉMENTINE



PAUL TEMPLE



« Tiens, voilà le mot de remerciement que j'ai fait pour tante Béatrice, si tu veux le joindre à ta lettre. »

« Je m'excuse, Monsieur... je vous ai vu grimper l'escalier dans l'obscurité et je vous ai pris pour un intrus. »

Le repas

A l'issue de cette visite, toutes les personnalités étaient conviées à un repas offert par la municipalité, à la salle des fêtes de la route de Limoges.

Le menu, préparé par le maître d'œuvre Guy Foucher, le comble tout le monde par la qualité de ses mets, et celle de ses vins dans la tradition bien française.

Mais ce n'était là qu'un court délassement, avant de rejoindre le Château des Comtes de la Marche où devait se tenir une séance de travail en présence du Conseil Général et des représentants de divers organismes locaux.

Dans la salle de l'assemblée départementale

C'est M. de Flarebourg, député de la Creuse, qui ouvre la séance. Il traite lui aussi du problème de l'exode rural ainsi que du développement industriel de la ville de Guéret et il souligne les difficultés que le département éprouve à ce sujet : il demande au ministre des mesures souhaitables pour la construction d'un plan concret permettant la mise en œuvre d'un plan harmonisé et suivi.

M. Tourtaud, conseiller général, attire ensuite l'attention du ministre sur le remembrement et est stoppé par manque de subventions », dit-il. Le département étant à vocation agricole, il serait nécessaire de don-

M. CHIRAC, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES SOCIALES

qui leur a promis son appui afin de "désenclaver" la Creuse

M. Chirac, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales, est arrivé à Guéret vendredi soir comme prévu. Après avoir passé la nuit à la Préfecture, le ministre devait, dès samedi matin à 10 heures, rentrer visite aux représentants de la municipalité.

La visite à l'Hôtel de ville

M. Gadet, maire de Guéret, ceint de l'écharpe, reçoit M. Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, qui était accompagné de M. Stern, sous-préfet chargé du cabinet du Premier ministre, Collot, préfet de la Creuse, M. Parayre, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

Après quelques paroles aimables de part et d'autre, le ministre et sa suite étaient invités à se rendre dans la salle de réunion du Conseil Municipal, où tous les membres l'attendaient. Les présentations faites, M. Gadet prit la parole.

« Monsieur le Ministre, « Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir bien voulu nous faire l'honneur d'une visite, accompagnée de M. le Préfet de la Creuse. C'est l'occasion de votre venue à Guéret pour l'inauguration des nouvelles installations de l'hôpital.

« Nous sommes heureux de vous accueillir en notre hôtel de ville et au nom de la municipalité, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous souhaiter la bienvenue en notre petite capitale de la Marche.

« En votre qualité de parlementaire d'un département voisin et ami, vous connaissez de façon parfaite les problèmes concernant la Région du Limousin et nous savons que ceux de la Creuse ne vous sont pas méconnus. »

L'EXODE RURAL

M. Le Maire traite ensuite d'un problème capital du département, et qui touche également les autres départements : il s'agit de l'exode rural qui s'est hélas accentué dans des proportions devenues alarmantes. Il insiste sur le fait que l'application de notre région, « Desert, français », devrait susciter des réactions, au lieu d'en rester à l'état de simple constat d'une dégradation encore plus importante de la situation. Il conclut sur ce grave problème.

« Un dit avec raison que l'élément démographique est à la fois la source et le reflet de la dynamique régionale, et il ne saurait être d'activité économique sans hommes et pas d'hommes sans activité à leur fournir.

LE PROBLEME DE L'EMPLOI

L'agriculture moderne, très mécanisée, le système de polyculture et la petitesse des exploitations accentuent l'exode rural. Ce qui crée un autre problème pour les jeunes qui quittent la terre : trouver un emploi. Il serait nécessaire qu'ils le trouvent dans le secteur industriel dans les centres importants du département.

« Mais la surgissent de grosses difficultés d'aboutir à l'expansion indispensable dans ce secteur en raison de ce que la Creuse est dépourvue de grandes voies de communication et qu'elle est très mal desservie par le réseau ferroviaire, ce qui la place trop à l'écart des grands centres de consommation. »

AMENAGEMENT DE GUERET

Le maire traite ensuite de l'aménagement, plus particulier, de la ville de Guéret. Le problème du logement est en voie d'amélioration : la construction de H.L.M., la réalisation d'une Z.U.P. et d'une Z.A.D. par une opération de rénovation urbaine, sont les éléments essentiels dont les travaux ne vont pas tarder à commencer. L'alimentation en eau, et le réseau d'assainissement sont sur le point d'être résolus à 100 p. 100.

M. Gadet traite en ces termes du problème socio-éducatif de la ville : « Un ensemble municipal en cours de réalisation doit répondre aux besoins de notre chef-lieu avec sa "Maison des Jeunes et de la Culture", une "Salle omnisports" pratiquement terminée et une piscine dont l'avant-projet est en cours d'approbation au Ministère de la Jeunesse et des Sports. Notre Conseil Municipal a également décidé récemment la création d'un foyer mixte de Jeunes Travailleurs.

« Je me permettrai de citer également la réalisation d'un Institut Médico-Pédagogique à Guéret décidé par le Conseil Général ainsi que la demande présentée par notre Conseil Municipal en vue de la création d'une Ecole Nationale de Perfectionnement dans notre ville. »

L'équipement scolaire s'accroît normalement et le lycée mixte qui s'édifie permettra à 700 jeunes Creusois d'être formés, donnant une main-d'œuvre aux industries locales : « Certes, nous n'avons pas l'ambition d'implantation de grosses Usines, mais la venue de petites industries est pour les Guérolais un ferme espoir. »

« A cet effet, un projet de Zone industrielle est en cours avec une



M. Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, coupe le ruban symbolique inaugurant ainsi le nouveau groupe hospitalier de Guéret. A ses côtés on reconnaît Miss Limousin.

tranche de 6 ha à équiper en première urgence. Je me permets de rappeler doucement, Monsieur le Ministre, qu'un bâtiment industriel d'une certaine importance construit il y a quelques années, à l'extrémité de cette zone industrielle, n'a jamais pu être utilisé et, qu'hélas, toutes les interventions qui se sont manifestées jusqu'à ce jour, sont restées infructueuses.

« L'aménagement d'importants axes routiers aurait pour effet de favoriser très rapidement l'activité économique, la possibilité de saines distractions, d'un intérêt que présenterait pour notre région la réalisation de la route Centre-Europe Atlantique dans laquelle tous les Creusois, et en particulier les Guérolais, mettent beaucoup d'espoir. »

« Le souhait de voir le ministre appuyer de son poids les travaux entrepris par la ville de Guéret « qui n'a pour ambition que de pouvoir vivre dignement et d'apporter meilleure contribution à la région du Limousin et à la France ». »

LES QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Tournaud demande au Secrétaire d'Etat de se faire l'interprète auprès du ministre de l'Education Nationale afin d'obtenir une subvention supplémentaire pour l'agrandissement des groupes scolaires de la ville ; il s'agit également du groupe scolaire de Joubert-Pomeyroux, inscrit au V^e Plan, mais dont le financement n'est pas assuré.

M. Chirac répond à M. Tournaud en précisant que la quasi totalité des groupes scolaires est affectée aux Z.U.P., accompagnés de subventions ; il existe un programme départemental avec un ordre de priorité, auquel il faut se conformer et il n'appartient pas au ministre de les affecter. Le Secrétaire d'Etat ajoute que l'augmentation de la population de Guéret nécessite la construction de nouvelles classes.

M. Meyssonnet émet un vœu pour l'aménagement d'une route express Guéret - Limoges, afin de faciliter les échanges entre les deux villes, échanges qui sont vitaux pour la capitale creusoise.

Le ministre, très attaché à la pensée du Régionalisme - il est Président de la C.O.D.E.R. - défendra ce projet, seulement s'il s'inscrit sur l'axe Suisse - Océan et passant par la R.N. 142. Les techniciens ont déjà étudié l'amélioration de cette route, précise-t-il.

« Guéret, ville à vocation administrative demande qu'à l'ère un peu plus », déclare Me Robert, qui demande la décentralisation de certains services administratifs.

Le ministre promet de transmettre la demande à M. Jeanneney.

M. Chirac traite ensuite de différents problèmes qui seront repris l'après-midi au cours de la séance de travail prévue avec le Conseil Général, et dont nous reparlons plus loin.

La visite à l'hôpital

Après ces courts échanges de vues, le Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales devait inaugurer le nouveau bloc hospitalier de la ville de Guéret.

Les jardins de l'hôpital étaient plantés de fleurs blanches toutes variées puisque les élèves de l'Ecole d'infirmières de Guéret, en tenue de travail, étaient alignées dans les allées menant au bâtiment central, donnant une note de printemps à cette cérémonie officielle.

Miss Limousin, Nicole Bertrand, présente les ciseaux à M. Chirac où coupe le ruban symbolique, ouvrant les portes du nouvel hôpital.

Dans le hall du nouveau bâtiment, M. Gadet, au nom des membres de la Commission administrative de l'hôpital, exprime l'honneur qu'il avait de recevoir le Secrétaire d'Etat en ces murs encore tout jeunes.

« Il retraca rapidement l'histoire du centre hospitalier de la ville. Puis il détailla la réalisation de tout ce qui vient d'être construit, et qui est l'objet en ce jour de la visite officielle d'un représentant du gouvernement. Toutefois, c'est là que vous dans le V^e Plan. M. Gadet tient à le préciser en pensant à ce qu'il reste à faire.

« Une troisième tranche, en effet, qui prévoit la construction de 150 lits de médecine reste à construire. Le projet attend son financement au Ministère depuis le mois d'octobre 1967. »

« Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous demander de bien vouloir insister auprès de M. le Ministre des Affaires Sociales pour que cette réalisation nécessaire à l'équilibre rationnel et au fonctionnement de notre Etablissement figure au projet de budget 1969. »

« Les plus grands difficultés trouvent aujourd'hui leur récompense dans l'inauguration de cette belle troisième tranche et nous éprouvons tous une grande satisfaction de pouvoir offrir à nos populations creusoises un Centre de soins digne d'un chef-lieu de département. »

« En compagnie de toutes les personnalités présentes, ainsi que des médecins de l'hôpital, M. Chirac visita les nouveaux locaux du Centre hospitalier. Il s'attarda particulièrement dans le bloc opératoire où les spécialistes locaux lui donnèrent des précisions techniques. Le Dr Ferrand se chargea de donner des explications en ce qui concerne le service d'électroradiologie, ultra moderne ;

L'ensemble qui comprend, outre le bloc technique de nombreux lits pour les services de chirurgie, de maternité, de médecine, de pédiatrie, de gynécologie, une maison de retraite et un foyer d'enfants, comprend également une installation permettant la climatisation des locaux.

Cet outillage de travail est confié à un Corps médical compétent et dévoué qui comprend des chirurgiens et les médecins ; les médecins et spécialistes à temps partiel qui assurent, chacun dans leur spécialité, non seulement les soins, mais aussi les consultations externes.

Un pharmacien à qui sont confiés la pharmacie hospitalière et le laboratoire de l'hôpital.

Le repas

A l'issue de cette visite, toutes les personnalités étaient conviées à un repas offert par la municipalité, à la salle des fêtes de la route de Limoges.

Le menu, préparé par le maître d'œuvre Guy Fouchet a comblé tout le monde par sa qualité et ses mets, celle de ses vins dans la tradition bien française.

Mais ce n'était là qu'un court désenclavement, avant de rejoindre le Château des Comtes de la Marche où devait se tenir une séance de travail en présence de M. Chirac, et de représentants de divers organismes locaux.

Dans la salle de l'assemblée départementale

C'est M. de Pierrebourg, député de la Creuse, qui ouvre la séance. Il traite lui aussi du problème de l'exode rural, ainsi que du développement industriel de la ville de Guéret. Il souligne les difficultés que le département éprouve à ce sujet ; il demande au ministre des mesures souhaitables pour la construction d'un plan concret permettant le développement de ce plan harmonisé et suivi.

M. Tournaud, conseiller général, attire l'attention du ministre sur le remembrement qui est stoppé « par manque de subventions », dit-il. Le département étant à vocation agricole, il serait nécessaire de don-

ner une amélioration foncière. A son tour, le sénateur-maire de Boussac, M. Romaine, demanda la création d'un organisme qui serait chargé de fournir aux jeunes des listes d'emplois sur le plan départemental.

M. Charpentier, président de l'Office Départemental des H.L.M., et le Conseiller Général, souhaiterait, en outre, l'accueil de centres sanitaires et sociaux, comme il en existe un à Saint-Vaury (hôpital psychiatrique) qui permettrait l'expansion de certaines villes. Il juge que le Parc National, prévu sur le plateau de Millevaches, ne représente pas une importance capitale.

M. Alcide Sarre, conseiller général et maire de Chénérailles, traita des problèmes qu'il juge capitaux ; celui de l'équipement d'abord, qui sera résolu si le taux des subventions de l'Etat est augmenté. Si ce problème est toutefois amorcé, celui de l'emploi reste à régler entièrement, et rien ne vient encore « en haut ».

Le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, M. Baumier, prend la parole sur un sujet qu'il connaît bien, à savoir le problème de l'élevage.

La fertilisation des sols est nécessaire, ainsi que l'amélioration du bétail.

Mais ce qui est important, c'est le maintien des prix à la production. Toutes ces viandes produites devaient entraîner l'implantation d'usines annexes de transformations.

M. Chareille, membre du Conseil National Economique, et Président de la Chambre de Métiers de la Creuse, attire l'attention du ministre sur l'importance des emplois tenus par les retraités ; il souhaite des mesures pouvant libérer certains emplois au bénéfice des jeunes. Il souhaite la

création d'usines d'Etat qui sont les seules capables de s'installer solidement dans notre département. Il émet le désir d'obtenir un crédit pour les trois Chambres économiques de la Creuse (Agriculture - Commerce - Métiers), afin qu'elles emploient des personnes qualifiées pour étudier les problèmes communs.

M. Pradignan, secrétaire général de l'Union Départementale des Syndicats C.G.T., pense que l'installation d'une usine du genre SAVIEM - RE-NAULT dans les locaux laissés, vacants par la Société Allion, pourrait résoudre ce problème ardu. Il demande la suppression totale des abattements de zone.

Le Président du Comité de Guéret, M. Labouesse, qui est aussi conseiller général de Chambon, souhaiterait que M. Chirac fasse une propagande auprès des Industriels parisiens, pour l'installation dans l'ancienne enclave de l'usine MECA, actuellement en liquidation judiciaire. La municipalité de Chambon est prête à faire un effort pour toute industrie qui voudra s'installer chez elle.

M. Chandernagor, vice-président de l'Assemblée Nationale, et Député de la Creuse, présente une liste importante des doléances dans un exposé plein de verve et de clarté. L'hémorragie démographique qui saigne le département actuellement, même pas à la région du Limousin, dans laquelle la Creuse est intimement concernée, mais va remplir les rangs des ouvriers parisiens. « Tant que le problème creusois ne sera pas réglé, il sera impossible de tracer les jalons du Limousin. »

Le désenclavement dont MM. Gadet et de Pierrebourg ont déjà parlé, grâce au grand axe routier Suisse-Océan, est primordial, il doit desservir l'Ouest de la France tout entier.

Sur un problème qui le touche particulièrement, il souhaiterait le désenclavement d'Abussouin où la circulation devient de plus en plus difficile.

Il insiste sur les problèmes de l'équipement, surtout celui de l'eau dont le retard est considérable puis que seulement 48 p. 100 de la population est desservie. Il espère des mesures décisives.

M. Tabard, président du Comité Départemental de l'Expansion Economique de la Creuse et de l'Union Touristique, traite le domaine Tourisme en soulignant l'effort qui a déjà été fait, notamment en ce qui concerne les gîtes ruraux (au nombre de 300) et les logis de France. Les questions de l'eau et du désenclavement sont intimement liées au tourisme.

Il réclame une action nationale pour l'aménagement du lac de Vassivière.

Divers orateurs, parmi lesquels M. Gadet, maire de Guéret, M. Ferrand,

maître et conseiller général de Royère, le Dr Montmellier, conseiller général de Châteaus-Malvalaix, Maginier, conseiller général de La Courvine, qui présentèrent successivement leurs doléances et leurs vœux que le Secrétaire d'Etat enregistre.

La réponse de M. CHIRAC

Le ministre répondit rapidement aux questions et aux doléances, les impératifs horaires l'empêchant de s'étendre plus longuement.

En premier lieu, il reconnait que le poids de la Creuse pèse sur l'expansion du Limousin, et il est nécessaire de régler ses problèmes.

Il remarque le dynamisme de la ville de Guéret, dont la population a augmenté de 20 p. 100 depuis 1964, pourcentage le plus fort de toutes les villes de la région du Limousin. Son équipement, avec sa Z.U.P. et ses équipements de Joubert-Pomeyroux socio-culturelles et sportives, est le témoin d'une expansion certaine.

Afin de notifier plus précisément des travaux, M. Chirac fait la promesse de demander l'accélération de la réalisation de la Z.U.P. et des lotissements de Joubert-Pomeyroux.

Il promet de s'occuper activement du problème de l'eau qui est entravé, ainsi que du remembrement qui est une des chances de survie du département.

Sur la question du Parc régional, M. Chirac lui préfère un ensemble d'investissement touristique, qui permettrait un équipement plus complet dont a besoin la Creuse.

Pour Vassivière, il promet des crédits de l'Etat pour son aménagement. Le Secrétaire d'Etat apportera sa collaboration à une zone d'action rurale, ainsi qu'aux mesures en matière artisanales et industrielles.

Il rappelle qu'un décret a décliné l'implantation d'un Institut Médico-Pédagogique en Creuse, mais qu'il n'appartient pas au gouvernement de décider dans quelle ville il sera installé. Le Conseil Général décidera.

Après ce point final donné à cette séance de travail, M. Chirac partit rapidement en direction de Felletin

LE LETON A RÉSERVÉ UN ACCUEIL TROMPHAL A M. CHIRAC, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES SOCIALES

Toute la population, sans distinction de croyances ou d'opinions, s'était groupée derrière son maire

par Mlle Payan, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Abussouin, les maires et fonctionnaires des

son économique et un avenir meilleur. M. Chirac, visiblement ému par l'accueil spontané et vibrant qu'il

Page 101

PREFECTURE de la CREUSE

Cabinet du Préfet

Service de la Presse

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARTICLE paru le 29 mars 1968

dans Centre - Presse

Demain, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôpital M. CHIRAC, secrétaire d'État aux Affaires sociales SERA REÇU PAR LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRET qui lui exposera les problèmes de la ville



Les bâtiments du nouvel hôpital de Guéret qui seront inaugurés par M. CHIRAC, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales.

M. Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales et chargé des problèmes de l'Emploi, sera l'hôte demain de la Ville de Guéret.

Cette halte dans notre capitale a pour but principal l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Hôpital.

Mais le ministre ne s'arrêtera pas en si bon chemin puisqu'en fin de journée il inaugurera également la maison de retraite de la ville de Felletin.

LE PROGRAMME GUERETOIS

Le secrétaire d'Etat arrivera aujourd'hui en fin de soirée et passera la nuit à la Préfecture de Guéret.

Samedi, dès 10 heures, il sera reçu à l'Hôtel de ville par M. Gadet, maire de Guéret, qui lui présentera les adjoints et le conseil municipal. A cette occasion, le maire prononcera une allocution de bienvenue.

Cette réception officielle sera suivie d'une réunion du conseil municipal, réunion à laquelle assistera M. Collot, préfet de la Creuse, et qui aura pour but d'exposer les problèmes de la ville à M. Chirac.

A 10 h. 45 aura lieu le départ pour l'Hôpital, où Miss Limousin présentera les ciseaux au ministre, afin de couper le ruban symbolique. M. Chirac sera accueilli

par M. Gadet, en qualité de président de la commission administrative de l'Hôpital. Un nouveau discours sera prononcé, discours auquel M. Chirac répondra.

La visite des locaux s'effectuera immédiatement après, suivie d'un repas qui aura lieu dans la salle des fêtes de la route de Limoges. Ce repas réunira les autorités locales et leur suite.

A 14 h. 15 s'ouvrira une séance de travail à la Préfecture, dans la salle des séances de l'assemblée départementale, au château des comtes de la Marche, en présence des conseillers généraux, des présidents des Chambres d'agriculture, de commerce, de la Chambre de métiers, des représentants des syndicats et des divers organismes se rapportant à l'emploi, ainsi que des directeurs du Travail et de la Main-d'œuvre et de l'Action sanitaire et sociale.

DEPART POUR FELLETTIN

A 16 h. 30, M. Chirac prendra la route en direction de Felletin, où il inaugurera la maison de retraite de cette ville.

17 h. 30 verra la réception à l'Hôtel de ville de Felletin, où deux discours seront prononcés : celui de M. Mazet, maire de la ville et conseiller général, et la réponse du ministre.

Ce dernier, ensuite, filera sur Ussel, lieu de sa circonscription.

Cabinet du Préfet

Service de la Presse

ARTICLE paru le 25 mars 1968
dans *Centre Presse*

M. JACQUES CHIRAC, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES SOCIALES INAUGURERA, LE 30 MARS, LA 2^e TRANCHE DES TRAVAUX DE L'HOPITAL DE GUÉRET

La Commission administrative de l'hôpital de Guéret, s'est trouvée depuis 1958, devant la nécessité d'envisager un agrandissement important, car les locaux de l'hôpital existant ne permettaient que difficilement de faire face à la demande de l'hospitalisation toujours croissante ; il s'est avéré nécessaire d'agrandir les deux principaux services actifs (médecine et chirurgie), et de moderniser les services de maternité et de pédiatrie.

Un plan général a été établi, qui comprenait à l'origine 4 tranches successives de travaux : la première tranche : construction d'une cuisine centrale ; la 2^e tranche : la plus importante, qui actuellement est en cours de construction ; la 3^e tranche : qui fera l'objet d'une construction destinée à transférer la totalité du service de médecine ; la 4^e tranche : qui verra la modernisation interne du vieil hôpital, pour en faire une maison de retraites de 90 lits ainsi qu'un Foyer-restaurant pour personnes âgées.

La 2^e tranche de travaux, celle qui va faire l'objet de l'inauguration du 30 mars, inauguration qui aura lieu sous la présidence de M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, va donner à l'établissement de nouvelles possibilités en matière de soins ainsi qu'en matière d'hospitalisation. Nous aurons en effet, 117 lits de chirurgie générale et de spécialités chirurgicales ; 30 lits de maternité ; 30 lits de pédiatrie ; ce qui nous permettra d'augmenter dans le bâtiment central actuel, la capacité de la médecine qui sera portée à 156 lits et d'envisager la création très rapide au rez de chaussée de 40 lits d'hospice.

La 2^e tranche de travaux a permis la construction d'un bloc technique dans lequel nous trouverons au rez-

de-chaussée le nouveau service des admissions, les services administratifs.

Aux différents étages, nous aurons :

— un service complet d'électroradiologie avec un équipement des plus modernes.

— un service de cobalthérapie, et de radiothérapie.

— un service pour les agents physiques, électroradiodiagnostic, électroencéphalographie, électrocardiologie, etc.

— les services de consultations de spécialités ophtalmologie et otorhinolaryngologie.

— laboratoire de l'hôpital, laboratoire de biochimie, biologie, sérologie, hématologie, etc.

— la pharmacie de l'hôpital.

— un nouveau bloc opératoire qui comprendra 3 salles d'opérations.

— une salle de chirurgie orthopédique.

L'ensemble étant doté d'un matériel moderne dans des locaux climatisés sous air conditionné.

Il est à noter que dans le service d'hospitalisation chirurgie, il existe, des chambres post opératoires munies de systèmes de climatisation qui permettront d'assurer un confort maximum aux grands opérés.

Dans le service de pédiatrie, il existe une partie spéciale qui sera réservée aux enfants contagieux, et là encore, nous trouvons tout un service entièrement climatisé sous air conditionné.

Sur le plan du confort pour le malade et sur le plan du travail pour le personnel, cette nouvelle partie de l'hôpital qui répond aux normes les plus modernes apportera une grande facilité pour la surveillance augmentera la qualité des soins et la sécurité.

Cette 2^e tranche terminée, le nouvel hôpital de Guéret, n'en est pas terminé pour autant ; en effet, une 3^e tranche verra la construction d'un bâtiment moderne dans lequel se trouvera au rez-de-chaussée, un service de traumatologie permettant de recevoir dans des conditions optimales, les blessés de la route. Le reste du bâtiment est prévu pour réaliser un service entièrement neuf de médecine d'une capacité de 156 lits.

L'avant-projet de cette 3^e tranche a déjà été présenté au service de l'équipement du ministère des Affaires sociales.

La commission administrative et les autorités de tutelle ont toujours eu pleinement conscience des difficultés que représentent de tels travaux pour un hôpital comme le nôtre, mais la nécessité était là.

L'hôpital de Guéret, hôpital du chef-lieu du département, qui a vocation de centre hospitalier, se devait de donner à la population de Guéret et à celle du département de la Creuse, des services modernes à la mesure de notre temps.